

LES SACS JETABLES

En 2003, trois milliards de sacs jetables étaient distribués chaque année en Belgique. Cela représentait 680 sacs par an et par ménage (presque 2 par jour!) et 15.000 tonnes de déchets non recyclés. Or, le sac de caisse à une durée de vie moyenne de 20 minutes, mais il met environ 400 ans pour se décomposer.

Ces sacs en plastique à usage unique sont faits en polyéthylène haute densité (PEHD). La production de ce plastique consomme des produits pétroliers (matière première non renouvelable), de l'eau, et génère des émissions polluantes dans les eaux et dans l'air. Ce type d'emballage est, en outre, à l'origine d'une grande quantité de déchets qui ne sont pas toujours bien gérés et qui ne sont pas recyclables.

Nombre de ce sacs aboutissent dans la nature. A cause de leur légèreté et de leur résistance, emportés par le vent, ils parcourent des kilomètres et se retrouvent dans des endroits invraisemblables, loin de toute activité humaine.

L'impact des sacs de caisse dans la nature est d'une part une nuisance visuelle et d'autre part, un risque d'étouffement pour les animaux consommant des méduses (tortues marines, baleines...)⁽¹⁾

Jetés à la poubelle, les sacs plastiques aboutissent soit à la décharge soit à l'incinérateur.

Dans une décharge, il faut compter plusieurs centaines d'années pour obtenir une décom-

position complète d'un sac plastique à usage unique.

Quant à leur incinération, elle génère des émissions de gaz à effet de serre, elle participe à l'acidification atmosphérique et à la formation d'oxydants photochimiques.

Vu l'impact important des sacs plastiques à usage unique sur l'environnement, des mesures ont été prises pour les remplacer par des alternatives. Celles-ci sont nombreuses et variées. Il en existe pour tous les goûts :

- Le box pliable : Il prend peu de place dans le coffre de la voiture (+/-5€)
- Le smart box : bac en plastique avec anses, adapté aux caddies (4,35€). Les anses sont remplacées gratuitement lorsqu'elles sont abîmées.
- Le cool box : c'est un bac souple avec des parois isolantes qui permet le transport de surgelés (8,65€), il s'adapte au smart box.
- Le sac en plastique réutilisable en PELD (polyéthylène basse densité): robuste et d'un prix modique à l'achat (0,05-0,1€), la grande surface vous le remplace gratuitement, lorsqu'il est abîmé. Il existe des sacs en plastique réutilisables isothermes qui permettent de transporter des surgelés.
- Le sac en coton ou en toile de jute : certains de ces sacs sont prévus pour transporter les bouteilles de vin et comportent six compartiments.
- Le caddy à roulettes : cet objet lié, dans notre imaginaire, aux mamies s'est modernisé ces dernières années.

Témoignage d'une navigatrice⁽²⁾

Ces choses incongrues, on ne les trouve pas que sur les côtes, tout ce qui est du domaine de la pollution arrive d'abord sur les côtes.

À la Rochelle, nous avons la chance d'être le seul endroit de France où les tortues Luths, ces énormes tortues magnifiques, viennent pendant l'été. Or les tortues Luths, malheureusement pour elles, ont l'habitude de manger des méduses. À la Rochelle, cela nous arrange, mais il n'y a rien qui ressemble plus à une méduse qu'un sac plastique et évidemment les tortues mangent des sacs en plastique et meurent assez rapidement d'occlusion intestinale. J'ai eu plusieurs fois la chance, par calme plat, de voir une de ces énormes tortues passer à côté du bateau. Cette grosse bête qui nage tranquillement est un spectacle magnifique, presque antédiluvien. Leur mort est une des conséquences immédiates des sacs en plastique.

Nous avons longtemps pensé que tout ça n'était pas grave car la planète était grande et que si les choses se perdaient en mer, si les égouts et poubelles allaient en mer, celle-ci était grande et cette pollution allait s'y disperser. Nous savons aujourd'hui que les plastiques ont des durées de vie extrêmement longues, y compris en mer et donc que la mer n'est pas si grande que ça, surtout l'Atlantique et le Pacifique Nord qui sont les océans bordés par le plus grand nombre de villes et donc de centres de pollution. Il n'y a pas un jour de navigation où l'on ne croise pas des sacs en plastique en plein milieu de l'océan. Et lorsque nous réalisons que nous ne voyons qu'un tout petit espace autour de nous, cela nous donne une idée de la taille du problème et de la diffusion de la pollution sur l'ensemble d'un océan.

- La caisse en carton : il s'agit d'emballages secondaires qui regroupaient les produits avant que ceux-ci ne soient mis en rayon.

Selon la FEDIS (Fédération de la Distribution), entre 2003 et 2006, ses membres ont réduit de 40% la quantité de sacs en plastique distribués gratuitement. La quantité de sacs de caisse a ensuite été réduite jusqu'à un tiers en 2007.

Oui mais je m'en sers comme poubelle!

Certains consommateurs justifient l'utilisation du sac de caisse jetable par une réutilisation comme sac poubelle. D'après eux, c'est pratique et écologique.

Admettons le côté pratique dans certains cas (salle de bains, petite poubelle de cuisine...) mais seule une petite partie de ce gisement de déchets (680 sacs/an/ménage) peut être réutilisée de cette façon.

Quant au côté écologique, un écobilan ⁽¹⁾ a démontré que "selon le taux de réutilisation des sacs de caisse en sacs poubelle considéré, il faut utiliser le cabas PE souple (sac réutilisable) 4 à 7 fois pour que celui-ci soit meilleur que le sac PE jetable sur tous les indicateurs étudiés".

C'EST ÉCRIT SUR MON SAC!

Sur la plupart des sacs de courses jetables, on trouve des mentions plus ou moins fantaisistes :

- Réutilisez-moi comme sac poubelle : Les sacs de courses jetables ne constituent pas des sacs poubelles solides (problèmes de propreté publique). Ils doivent être de toute façon mis dans un sac ou un container réglementaire imposé par la commune.
- "Cet emballage étant confectionné à base de polyéthylène, il ne provoque pas de réactions chimiques toxiques pendant l'incinération ou autre procédé de destruction" : Cela ne signifie pas que l'incinération et la destruction de ces sacs sont sans incidence sur l'environnement (émission de gaz à effet de serre, acidification atmosphérique, formation d'oxydants photochimiques).

ET LES SACS BIODÉGRADABLES ?

On distribue des sacs biodégradables, généralement en amidon de maïs, dans certains commerces. Est-ce une bonne alternative ? Oui, à condition...

- qu'ils soient effectivement biodégradables, ils se reconnaissent aux marquages suivants :



- qu'ils soient réutilisés ! Comme pour les sacs en plastique, c'est un énorme gaspillage de ne les utiliser qu'une fois. Contrairement aux idées reçues, ce type de sac ne se dégrade pas en simple présence d'eau : pas de danger pour vos courses en cas de pluie, votre sac ne va pas vous lâcher !

- qu'en fin de vie ils soient incorporés dans un compost, ce serait dommage d'incinérer cette matière première ! Le sac biodégradable trouve vraiment sa place lorsque la collecte de déchets organiques est organisée en porte à porte : dans ce cas, il est composté dans une installation industrielle avec son contenu.
- de ne pas les abandonner dans la nature : même si ces sacs se dégradent totalement en quelques dizaines de jours, ils ne sont pas inoffensifs dans l'environnement ! Par exemple, en matière d'eutrophisation, le sac biodégradable est bien pire que le sac jetable !

La taxation des sacs jetables

Depuis juillet 2007 les sacs jetables sont taxés en Belgique !

Les efforts de la grande distribution (principalement une promotion et une mise à disposition des alternatives aux sacs jetables) avaient déjà permis de diminuer la quantité de ces sacs de 40% en trois ans.

Désormais on ne trouve plus de sacs jetables gratuits aux caisses et les petits commerces n'en distribuent plus à tour de bras.

Et si vous avez oublié votre sac réutilisable vous pouvez toujours acheter un sac jetable aux alentours de 0,05€, pas de quoi vous ruiner donc.

Point de vue de l'industrie :
<http://www.taxe-emballage.be>

PLUS D'INFOS

(1) Evaluation des impacts environnementaux des sacs de caisse Carrefour - Analyse du cycle de vie de sacs de caisse en plastique, papier et matériau biodégradable, février 2004, revue critique organisée par l'ADEME

(2) Extrait des actes de la Table ronde "Comment passer du jetable au durable ?" organisée en janvier 2004 dans le cadre de la Campagne "Du Jetable au Durable" du WWF France - www.wwf.fr